

**CONVENTION ANNUELLE D'OBJECTIFS « HAUTE PERFORMANCE »
ANNEE 2019**

Entre :

- le **MINISTERE DES SPORTS**
représenté par le directeur des sports, Monsieur Gilles QUENEHERVE
désigné ci-dessous par le ministère

et

- la **FEDERATION FRANÇAISE DE TRIATHLON ET DISCIPLINES ENCHAINÉES**
représentée par son président, Monsieur Philippe LESCURE
désignée ci-dessous par la fédération,
N° SIRET : 33753586800034

Il est convenu ce qui suit :

PREAMBULE

Considérant que les conventions d'objectifs passées entre le ministère et les fédérations sportives constituent l'un des modes d'expression privilégiés du partenariat qui lie l'Etat et le mouvement sportif.

Considérant que le ministère est, entre autres, chargé de soutenir le sport de haut niveau et la haute performance sportive.

Considérant que la présente convention s'inscrit dans le cadre de cette politique publique.

ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION

Par la présente convention, la fédération s'engage à son initiative et sous sa responsabilité, à mettre en œuvre, en cohérence avec les orientations de politique publique, le ou les plans d'actions relatif(s) à la promotion du développement du sport de haut niveau et de la haute performance sportive à décliner autour des items suivants :

Programme SIP : Soutien individuel à la performance

SIP/A : Autonomie de l'athlète

SIP/B : Aide à la préparation sportive individuelle

Programme OP : Optimisation de la Performance

OP/A : Développement et innovation technologique

OP/B : Matériels spécifiques

OP/C : Surveillance Médicale Réglementaire

Programme DLE : Développement du Leadership de l'Encadrement

DLE/A : Rémunération d'experts de classe mondiale – prestation de services

DLE/B : Développement de l'expertise et transfert des compétences

DLE/C : Management et coordination

DLE/D : Accompagnement d'experts dans les instances internationales



Programmes AS : Actions Sportives

- AS/A : Programme de compétitions internationales senior
- AS/B : Programme de compétitions internationales relève
- AS/C : Programme de préparation senior
- AS/D : Programme de préparation relève
- AS/E : Management et coordination
- AS/F : Rémunération d'experts de classe mondiale – prestation de services
- AS/G : Programme de détection et de transfert de talent

ARTICLE 2 - DURÉE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2019.

Les montants indiqués à l'article 3 feront l'objet d'un engagement financier annuel.

En cas de non réalisation d'une ou plusieurs actions, le ministère se réserve le droit de demander le remboursement de tout ou partie de la subvention à la fédération.

Durant cette période, la fédération s'engage à notifier au ministère tout retard pris dans la mise en œuvre du ou des plans d'actions, toute modification des conditions d'exécution, de ses statuts ou de ses coordonnées bancaires.

ARTICLE 3 - CONDITIONS DE DÉTERMINATION DE LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE

Au titre de l'année 2019, le ministère alloue à la fédération une contribution financière de **948 024 €** pour :

- Programme Optimisation de la performance (OP) : **119 524 €**
- Programme Développement du leadership et de l'encadrement (DLE): **169 450 €**
- Programme Actions sportives (AS) : **659 050 €**

La subvention de **90 000 €** au titre du programme Soutien individuel à la performance (SIP) correspond aux aides personnalisées (toutes charges comprises) aux sportifs de haut niveau de la fédération, dont la gestion reste confiée au Comité national olympique et sportif français (CNOSF). Le CNOSF assurera le versement aux sportifs, conformément aux indications de la fédération, laquelle s'engage à respecter les orientations fixées en ce domaine par le ministère, en concertation avec la cellule haute performance.

Ces crédits sont affectés conformément à l'annexe jointe.

Au total, pour l'année 2019, le ministère contribue financièrement à hauteur de **1 038 024 €** pour le soutien au sport de haut niveau et de la haute performance sportive de votre fédération.

ARTICLE 4 - MODALITÉS DE VERSEMENT DE LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE

Le ministère procédera au paiement de 80 % du montant de la contribution financière précisée à l'article 3, hors aides personnalisées, après la signature de toutes les parties prévues à la convention.

Le solde sera versé à la réception des justificatifs mentionnés à l'article 6 de la présente convention.



La subvention est imputée sur les crédits du programme ministériel Sports, article 02 action 2 et action 3 de la LOLF.

La contribution financière sera créditée au compte de la fédération selon les procédures comptables en vigueur.

Les versements seront effectués à _____ au compte
Code établissement : _____ Code guichet :
Numéro de compte : _____ Clé RIB :

L'ordonnateur de la dépense est le ministère.

Le comptable assignataire est le contrôleur budgétaire et comptable ministériel auprès du ministère des sports.

ARTICLE 5 - REVERSEMENT

Il est interdit de reverser, sous forme de subvention, tout ou partie du présent financement à un tiers (personne morale ou physique). Il n'y a pas reversement lorsque la fédération rémunère un organisme tiers pour des prestations qu'elle souhaite mettre en œuvre dans le cadre du ou des projet(s) financé(s).

ARTICLE 6 - JUSTIFICATIFS

La fédération s'engage à fournir dans les six mois de la clôture de chaque exercice les documents ci-après établis dans le respect des dispositions du droit interne et du droit communautaire :

- le compte rendu financier conforme à l'arrêté du 11 octobre 2006 pris en application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ; ce compte rendu retrace de façon fiable l'emploi des fonds alloués pour l'exécution des obligations prévues dans la présente convention. Il est accompagné d'un compte rendu quantitatif et qualitatif du ou des projet(s) présentés et définis d'un commun accord entre le ministère et la fédération ;

- les comptes annuels et le rapport du commissaire aux comptes ou, le cas échéant, la référence de leur publication au Journal officiel ;

- le rapport d'activité ;

Elle s'engage par ailleurs à alimenter son dossier annuel sur le Portail des Fédérations Sportives ainsi qu'à actualiser, en tant que de besoin, les documents de référence qu'il contient.

ARTICLE 7 - AUTRES ENGAGEMENTS

La fédération communique sans délai au ministère :

- la copie des déclarations mentionnées aux articles 3, 6 et 13-1 du décret du 16 août 1901 portant réglementation d'administration publique pour l'exécution de la loi du 1^{er} juillet 1901 relative au contrat d'association des fédérations, ou informe de toute nouvelle déclaration enregistrée dans le Répertoire National des Fédérations et fournit la copie de toute nouvelle domiciliation bancaire ;
- le procès-verbal présenté à l'assemblée générale annuelle ;
- la copie des comptes des filiales éventuelles de la fédération ;

- le règlement financier adopté par l'instance dirigeante de la fédération, ainsi que toute modification à ce règlement ;
- la copie des contrats et conventions d'un montant supérieur à 150 000 euros susceptibles de générer des variations dans l'évolution des dépenses et des recettes du budget fédéral ;
- tout autre document ou prérequis.

La fédération s'engage à utiliser, conformément à la charte graphique, le logo du ministère dans tous les documents de communication produits dans le cadre de la convention.

En cas d'inexécution ou de modification des conditions d'exécution et de retard pris dans l'exécution de la présente convention par la fédération, pour une raison quelconque, celle-ci doit en informer le ministère sans délai.

ARTICLE 8 - SANCTIONS

En cas d'inexécution ou de modification substantielle et de retard des conditions d'exécution de la convention par la fédération sans l'accord écrit du ministère, celui-ci peut ordonner le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées, la suspension de la subvention ou la diminution de son montant.

A défaut de production des justificatifs prévus à l'article 6 de la présente convention, le ministère émettra un ordre de remboursement de la totalité du montant de la contribution financière versée et la présente convention sera résiliée de plein droit dans les conditions prévues à l'article 12.

ARTICLE 9 - ÉVALUATION

Le ministère procède, conjointement avec la fédération, à l'évaluation des conditions de réalisation du ou des projets auquel il a apporté son concours sur un plan quantitatif comme qualitatif.

L'évaluation porte notamment sur la conformité des résultats à l'objet mentionné à l'article 1 et sur l'impact du ou des projets au regard de l'intérêt général et des orientations précisées en préambule de la présente convention.

La conclusion éventuelle d'une nouvelle convention sera subordonnée à l'établissement de cette évaluation.

ARTICLE 10 - CONTROLES DE L'ADMINISTRATION

Le ministère contrôle annuellement et à l'issue de la convention que la contribution financière n'excède pas le coût de la mise en œuvre du ou des projet(s).

Le ministère peut exiger le remboursement de la quote-part équivalente de la contribution financière.

Pendant et au terme de la convention, un contrôle sur pièces et sur place peut être réalisé par le ministère, ou par un prestataire mandaté par elle, dans le cadre de l'évaluation prévue à l'article 9 ou dans le cadre du contrôle financier annuel.

La fédération s'engage à faciliter l'accès à toutes pièces justificatives des dépenses et tous autres documents dont la production serait jugée utile dans le cadre de ce contrôle.

ARTICLE 11 - AVENANT

La présente convention ne peut être modifiée que par avenant signé par le ministère et la fédération. Les avenants ultérieurs feront partie de la présente convention et seront soumis à l'ensemble des dispositions qui la régissent. La demande de modification de la présente convention est réalisée sous la forme d'une lettre recommandée avec accusé de réception précisant l'objet de la modification, sa cause et toutes les conséquences qu'elle emporte. Dans un délai de deux mois suivant l'envoi de cette demande, l'autre partie peut y faire droit par lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE 12 - RÉSILIATION DE LA CONVENTION

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'autre partie, sans préjudice de tous autres droits qu'elle pourrait faire valoir, à l'expiration d'un délai de deux mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse¹.

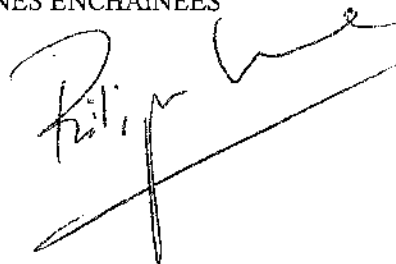
ARTICLE 13 - REGLEMENT DES CONFLITS

Tout litige résultant de la présente convention, ou à l'occasion de l'interprétation de ses dispositions, fera l'objet d'une recherche de conciliation.


En cas de désaccord persistant, le tribunal administratif de Paris sera saisi.

Fait à Paris le 4 AVR. 2019

LE PRESIDENT DE LA FEDERATION
FRANÇAISE DE TRIATHLON ET
DISCIPLINES ENCHAINEES



LE DIRECTEUR DES SPORTS

Le directeur des sports

GILLES QUÉNÉHERVÉ

WISE LE 01/04/2019 DANS CHORUS PAR LE
CONTROLEUR BUDGETAIRE ET
COMPTABLE MINISTERIEL
N° EJ 21.0263.0478

¹ La résiliation du contrat pour motif d'intérêt général ouvrant par ailleurs droit à indemnité est un principe général de droit des contrats administratifs. Il fait l'objet d'une jurisprudence constante : Conseil d'Etat du 2 mai 1958, affaire commune de Magnac-Laval. Elle s'applique d'office sans qu'il y ait lieu de la mentionner.

Synthèse générale budget haute performance

Programmes	2019					2020	
	Budget total	Demande	Part fédérale	Taux de soutien	Accordé	Part fédérale	Taux de soutien
Soutien Individuel à la performance	127 500 €	127 500 €	0 €	100%	90 000 €	37 500 €	71%
Optimisation de la performance	355 034 €	144 530 €	210 484 €	41%	195 274 €	235 510 €	34%
Développement du leadership de l'encadrement	475 519 €	269 650 €	181 869 €	62%	169 450 €	306 069 €	36%
Actions sportives	1 018 614 €	704 950 €	313 664 €	69%	659 050 €	359 564 €	65%
Total général	1 976 667 €	1 270 650 €	706 017 €	64%	1 038 024 €	938 643 €	53%
							Projection demande
							€
							€
							€

Objectifs sportifs

Discipline	Compétition internationale de référence <i>et/ou Classement mondial</i>	Collectif concerné (genre, catégorie)	Résultats attendus		Observation
			2019	2020	
Para-triathlon Paralympique				1 OR	
Triathlon Olympique (Courte Distance)				1 MEDAILLE	
Triathlon Olympique (Relais)				1 MEDAILLE	
Triathlon Longue Distance					
Triathlon Sprint					
Duathlon Courte Distance					

Programme de Soutien Individuel à la Performance : "TREMPLIN"

2019

Autonomie de l'athlète

Permettre aux S/N ciblés de se consacrer en toute sérénité à leur projet de performance.
Programme regroupant à terme l'attribution des CIP/CAE/CI/Conventions de mécénat/Bourses/Programme de reconversion.
Mise en œuvre courant 2019, suite à la création de l'agence en charge de la haute performance.

Désignation	Budget total	Demande	Part fédérale	Taux de soutien	Accordé	Part fédérale	Taux de soutien	Indication
Bourses	€	€	€		€	€		Renseigné par "Performance 2024"
	€	€	€		€	€		

Aide à la préparation sportive individuelle

En 2019, correspond aux aides personnalisées dans le format actuel

Désignation	Budget total	Demande	Part fédérale	Taux de soutien	Accordé	Part fédérale	Taux de soutien	Indication
Manque à gagner employeur	22 500 €	22 500 €	€	100%	22 500 €	€	100%	ligne 220061-
Manque à gagner sportif	€	€	€		€	€		Fournir le règlement fédéral des aides personnalisées
Aides sociales	36 500 €	36 500 €	€	100%	20 000 €	16 500 €	55%	
Remboursements de frais	68 500 €	68 500 €	€	100%	47 500 €	21 000 €	69%	
Primes à la performance	€	€	€		€	€		
	127 500 €	127 500 €	€	100%	90 000 €	37 500 €	71%	

PhC

Programme d'Optimisation de la Performance

2019

OP/A : Développement et innovation technologique

Tous travaux d'accompagnement scientifique à la haute performance ou toute activité nécessaire à la validation ou la transformation de votre vision stratégique en apport opérationnel ou en service pour la haute performance.

Pl. Note synthétique précisant le développement, l'innovation visé, les bénéfices attendus.

Désignation	Cible	Budget total	Demande	Part fédérale	Taux de soutien	Accordé	Part fédérale	Taux de soutien	N° Pj (Rubric à sous engagement Fonctionnel des projets)
220015-Mission Appui à l'Expertise et à la Performance (Avenant Paraco2018 : 26000 €)	Entraineurs/athlètes	134 400 €	85 000 €	49 400 €	58%	85 000 €	49 400 €	63%	OP/A
220016-Projet Optimisation matériel et physio (AAP Héritage : 54735 €)	Para Elite	68 758 €	- €	68 758 €	100%	- €	68 758 €	0%	
220019-Projet accès compét. Relève (AAP Héritage : 41292 €)	Para Relève	51 276 €	- €	51 276 €	100%	- €	51 276 €	0%	
		254 434 €	85 000 €	169 434 €	33%	85 000 €	169 434 €	33%	

Si nécessaire vous pouvez insérer des lignes supplémentaires

OP/B : Matériels spécifiques

Matériel permettant d'être, a minima, au niveau de la concurrence internationale au moment de la préparation et/ou de la compétition.

Pl. Note synthétique d'opportunités sur le matériel souhaité.

Désignation	Cible	Budget total	Demande	Part fédérale	Taux de soutien	Accordé	Part fédérale	Taux de soutien	N° Pj (Rubric à sous engagement Fonctionnel des projets)
220014-Matériel spécifique Para	Paralympique	26 500 €	20 000 €	6 500 €	75%	12 000 €	14 500 €	45%	OP/B
		26 500 €	20 000 €	6 500 €	75%	12 000 €	14 500 €	45%	

Si nécessaire vous pouvez insérer des lignes supplémentaires

OP/c : Surveillance Médicale Réglementaire

SMR : Prend en compte la nature des examens et le nombre de sportifs concernés.

Structure médicale : frais liés à la rémunération du médecin et traitement de la SMR.

Pl. Note synthétique des frais liés à la structuration médicale.

Désignation	Cible	Budget total	Demande	Part fédérale	Taux de soutien	Accordé	Part fédérale	Taux de soutien	N° Pj
SMR	SHN	12 000 €	7 500 €	4 500 €	63%	7 500 €	4 500 €	62%	134 -> 220103-
SMR	S.Espoirs	12 000 €	7 000 €	5 000 €	58%	6 524 €	5 376 €	65%	135 -> 220104-
SMR	Tous publics	50 100 €	25 050 €	15 050 €	50%	8 400 €	11 700 €	46%	136 -> 220105-
Structure médicale		74 100 €	39 550 €	14 550 €	53%	22 524 €	51 576 €	30%	

Si nécessaire vous pouvez insérer des lignes supplémentaires

2020

Projection demande	Observation
- €	

Projection demande	Observation
- €	

Projection demande	Observation
- €	

Programme de Développement du Leadership de l'Encadrement

2020

DLE/A : Rémunération d'experts de classe mondiale – prestation de services
 Toute action relative à votre organisation générale, susceptible de contribuer à la performance est éligible : entraîneur, préparateur physique, analyste vidéo, arbitre, juge, nutritionniste, psychologue, médecin, kinésithérapeute, ostéopathe, physiologiste, classificateur, sport scientiste, biotecnicien...
 Pl : Liste des destinations/fonction/motif/monnaie prévalant (coût horaire ou journalier, le cas échéant).

Désignation (Prévoir par famille d'actions)	Cible	Budget total	Demande	Part fédérale	Taux de soutien	Accordé	Part fédérale	Taux de soutien	N° Pj (Indiquer le regroupement Financière et budg.)
220015-Recrutement "gestion ds données - MAEP" (sport scientiste)	Public: paralympique et olympique	55 000 €	50 000 €	3 000 €	59%	3 000 €	2 000 €	60%	DLE/A
220015-Thésa CIFRE (préparation et analyse de courses) - frais fonctionnement	Public: olympique et paralympique	5 000 €	3 000 €	2 000 €	60%	3 000 €	2 000 €	60%	
220015-Thésa CIFRE (Pratique Jeune) - frais fonctionnement	Relevé	5 000 €	3 000 €	2 000 €	60%	3 000 €	2 000 €	60%	
Si nécessaire vous pouvez insérer des lignes supplémentaires									

DLE/B : Développement de l'expertise et transfert des compétences
 Toute action individuelle ou collective visant la montée en compétence des acteurs de la performance.
 Tout programme visant à capitaliser et à diffuser des connaissances au profit des acteurs de la haute performance.
 Pl : Liste des acteurs ou programmes prévus et leurs objectifs, lieux, dates, fréquences, etc ainsi que les publics, visés.

Désignation (Prévoir par famille d'actions)	Cible	Budget total	Demande	Part fédérale	Taux de soutien	Accordé	Part fédérale	Taux de soutien	N° Pj (Indiquer le regroupement Financière et budg.)
220015-Remontée des entraîneurs	Ent. d'athl. et/ou struct. du PPF	14 000 €	9 000 €	5 000 €	64%	9 000 €	5 000 €	64%	
220015-Regroupement entraîneurs perso sur séminaire/stages/compétitions	Entraîneurs athlètes - Paratri	7 000 €	3 500 €	3 500 €	50%	3 500 €	3 500 €	50%	
Si nécessaire vous pouvez insérer des lignes supplémentaires									

DLE/C : Management et coordination
 Toutes les actions de management ou de coordination nécessaires au bon fonctionnement du projet général de haute performance.
 Pl : Détail des actions ou programmes prévus et leurs objectifs, lieux, dates, fréquences, nombres prévisionnels de participants.

Désignation (Prévoir par famille d'actions)	Cible	Budget total	Demande	Part fédérale	Taux de soutien	Accordé	Part fédérale	Taux de soutien	N° Pj (Indiquer le regroupement Financière et budg.)
220095-SUMI Sodea Professionnel	Athlètes au cas particulier	5 000 €	3 000 €	2 000 €	60%	3 000 €	2 000 €	60%	DLE/C
220095-Coordination plan d'action Haut Niveau - (RQ20219 : 3000€)	DTR	40 000 €	20 000 €	30 000 €	50%	20 000 €	20 000 €	50%	
Si nécessaire vous pouvez insérer des lignes supplémentaires									

DLE/D : Accompagnement d'experts dans les instances internationales
 Toute action visant à renforcer le leadership des acteurs de votre fédération au plan international, dans des fonctions et missions techniques en lien avec les instances ou organisations internationales : juges, classificateurs, organisateurs, superviseurs, contrôleurs, etc.
 Pl : Liste des acteurs et de leurs fonctions, des objectifs visés et des bénéfices attendus.

Désignation (Prévoir par famille d'actions)	Cible	Budget total	Demande	Part fédérale	Taux de soutien	Accordé	Part fédérale	Taux de soutien	N° Pj (Indiquer le regroupement Financière et budg.)
220015-Prestation Préparation mentale	Olympique	12 000 €	9 000 €	3 000 €	75%	3 500 €	3 500 €	29%	
220015-Prestation Préparation mentale	Paralympique	5 000 €	3 750 €	1 250 €	75%	2 500 €	2 500 €	50%	
22112-Formation classificateurs (Avenant Paraco2013 : 2500 €)	Classificateurs	3 500 €	€	3 500 €	0%	€	3 500 €	0%	
Si nécessaire vous pouvez insérer des lignes supplémentaires									

PhC

Synthèse programmes d'actions sportives haute performance

Programmes	2019					2020	
	Budget total	Demande	Part fédérale	Taux de soutien	Accordé	Part fédérale	Taux de soutien
Programme de compétitions internationales senior	439 400 €	322 300 €	117 100 €	73%	317 300 €	122 100 €	72%
Programme de préparation senior	226 784 €	167 500 €	59 434 €	74%	154 450 €	72 334 €	68%
	666 184 €	489 650 €	176 534 €	74%	471 750 €	194 434 €	71%
Programme de compétitions internationales reléve	88 300 €	54 300 €	34 000 €	60%	45 300 €	43 000 €	51%
Programme de préparation reléve	1 121 180 €	87 500 €	58 680 €	52%	61 500 €	59 680 €	51%
	209 480 €	116 800 €	92 680 €	56%	106 800 €	102 680 €	51%
Management et coordination	114 400 €	63 950 €	50 450 €	56%	61 950 €	52 450 €	54%
Rémunération d'experts de classe mondiale	209 619 €	125 450 €	84 169 €	60%	61 000 €	149 619 €	79%
Programme de détection et de transfert de talent	142 950 €	80 500 €	44 450 €	69%	80 500 €	62 450 €	56%
	466 969 €	287 900 €	179 069 €	52%	202 450 €	264 519 €	43%

Discipline/Groupe d'épreuves/Genre: Triathlon (olympique individuel, olympique relais, sprint)

Programmes d'Actions Sportives

2020						
Budget total	Demande	Part fédérale	Taux de soutien	Accordé	Part fédérale	Taux de soutien
854 263 €	653 550 €	200 713 €	77%	563 400 €	390 863 €	66%
Total général						

AS/A : Programme de compétitions Internationales senior
 Les compétitions de référence, les compétitions ouvrant ou ouvrant olympique ou paralympique ainsi que les compétitions de préparation.
 Pl : liste des compétitions (lieux, dates) avec les effectifs prévisionnels (compétiteurs et staff).
 Pf : liste des compétitions (lieux, dates) avec les effectifs prévisionnels (compétiteurs et staff).

Désignation	Cible	Demande	Part fédérale	Taux de soutien	Accordé	Part fédérale	Taux de soutien	N° Pj
		218 200 €	14 900 €	69%	213 300 €	14 900 €	93%	

Si nécessaire vous pouvez insérer des lignes supplémentaires

AS/B : Programme de compétitions Internationales relève
 Les compétitions de référence, ainsi que les compétitions de préparation.
 Pl : liste des compétitions (lieux, dates) avec les effectifs prévisionnels (compétiteurs et staff).
 Pf : liste des compétitions (lieux, dates) avec les effectifs prévisionnels (compétiteurs et staff).

Désignation	Cible	Demande	Part fédérale	Taux de soutien	Accordé	Part fédérale	Taux de soutien	N° Pj
		65 900 €	31 200 €	47%	44 700 €	21 200 €	58%	

Si nécessaire vous pouvez insérer des lignes supplémentaires

AS/C : Programme de préparation senior
 Toutes actions de préparation des collectifs senior au programme d'entraînement au projet de performances fédéral.
 Pl : liste des actions (lieux, dates) avec les effectifs prévisionnels (compétiteurs et staff). Budget prévisionnel de chaque structure concernée.

Désignation	Cible	Demande	Part fédérale	Taux de soutien	Accordé	Part fédérale	Taux de soutien	N° Pj
		113 950 €	85 250 €	75%	79 850 €	37 000 €	67%	

Si nécessaire vous pouvez insérer des lignes supplémentaires

AS/D : Programme de préparation relève
 Toutes actions de préparation des collectifs relève au programme d'entraînement au projet de performances fédéral.
 Pl : liste des actions (lieux, dates) avec les effectifs prévisionnels (compétiteurs et staff). Budget prévisionnel de chaque structure concernée.

Désignation	Cible	Demande	Part fédérale	Taux de soutien	Accordé	Part fédérale	Taux de soutien	N° Pj
		91 300 €	50 200 €	55%	47 800 €	47 800 €	51%	

Si nécessaire vous pouvez insérer des lignes supplémentaires

AS/E : Management et coordination
 Toutes actions de management ou de coordination nécessaires au bon fonctionnement du projet spécifique de haute performance.
 Pl : détail des actions ou programmes prévus et leurs objectifs, lieux, dates, fréquences, nombres prévisionnels de participants.

Désignation	Cible	Demande	Part fédérale	Taux de soutien	Accordé	Part fédérale	Taux de soutien	N° Pj
		70 800 €	46 850 €	66%	32 850 €	24 450 €	65%	

Si nécessaire vous pouvez insérer des lignes supplémentaires

AS/F : Rémunération d'experts de classe mondiale – prestation de services
 Tous coûts affectés à votre organisation par l'absence de contribution à la performance de l'athlète concerné, pour des raisons sportives, médicales, physiologiques, psychologiques, classification, spécialistes, biomécaniques.
 Pl : liste des entraîneurs/fonctionnaires prévisionnels (côté fédérale ou fédéral) leurs équipes.

Désignation	Cible	Demande	Part fédérale	Taux de soutien	Accordé	Part fédérale	Taux de soutien	N° Pj
		101 400 €	119 250 €	117%	26 150 €	84 400 €	37%	

Si nécessaire vous pouvez insérer des lignes supplémentaires

AS/G : Programme de détection et de transfert de talent
 Toute action nationale de détection et transfert de talent.
 Pl : détail des actions ou programmes prévus (lieux, dates, effectifs, coûts, outils d'évaluation, ...).

Désignation	Cible	Demande	Part fédérale	Taux de soutien	Accordé	Part fédérale	Taux de soutien	N° Pj
		136 950 €	52 000 €	38%	80 000 €	56 550 €	58%	

Si nécessaire vous pouvez insérer des lignes supplémentaires

RL

Discipline/Groupe d'épreuves/Genre : Paratriathlon (Paralympique)

A enseigner

Programmes d'Actions Sportives

2019

Budget total	Demande	Part fédérale	Taux de soutien	Accordé	Part fédérale	Taux de soutien
448 332 €	221 000 €	227 332 €	49%	200 000 €	248 332 €	45%
Total général						

2020	
Projection demande	€

AS/A : Programme de compétitions internationales senior

Tout action de préparation des collectifs senior du programme d'assistance au projet de performance fédéral.
Pi : liste des actions (lieux, dates) avec les effectifs prévisionnels (compétiteurs et staff).

Designation	Cible	Demande	Part fédérale	Taux de soutien	Accordé	Part fédérale	Taux de soutien	N° Pj
Si nécessaire vous pouvez insérer des lignes supplémentaires		187 700 €	92 700 €	49%	90 000 €	92 700 €	49%	

Observation	
Projection demande	€

AS/B : Programme de compétitions internationales relève

Tout action de préparation des collectifs relève du programme d'assistance au projet de performance fédéral.
Pi : liste des actions (lieux, dates) avec les effectifs prévisionnels (compétiteurs et staff).

Designation	Cible	Demande	Part fédérale	Taux de soutien	Accordé	Part fédérale	Taux de soutien	N° Pj
Si nécessaire vous pouvez insérer des lignes supplémentaires		22 800 €	10 800 €	47%	1 000 €	21 800 €	4%	

Observation	
Projection demande	€

AS/C : Programme de préparation senior

Tout action de préparation des collectifs senior du programme d'assistance au projet de performance fédéral.
Pi : liste des actions (lieux, dates) avec les effectifs prévisionnels (compétiteurs et staff). Budget prévisionnel de chaque structure concernée.

Designation	Cible	Demande	Part fédérale	Taux de soutien	Accordé	Part fédérale	Taux de soutien	N° Pj
Si nécessaire vous pouvez insérer des lignes supplémentaires		108 654 €	38 654 €	35%	75 000 €	31 654 €	29%	

Observation	
Projection demande	€

AS/D : Programme de préparation relève

Tout action de préparation des collectifs relève du programme d'assistance au projet de performance fédéral.
Pi : liste des actions (lieux, dates) avec les effectifs prévisionnels (compétiteurs et staff). Budget prévisionnel de chaque structure concernée.

Designation	Cible	Demande	Part fédérale	Taux de soutien	Accordé	Part fédérale	Taux de soutien	N° Pj
Si nécessaire vous pouvez insérer des lignes supplémentaires		22 800 €	10 800 €	47%	11 000 €	11 800 €	48%	

Observation	
Projection demande	€

AS/E : Management et coordination

Tout action de management ou de coordination nécessaires au bon fonctionnement du projet spécifique de haute performance.
Pi : Détail des actions ou programmes prévus et leurs objectifs, lieux, dates, fréquences, nombre et prévisionnels de participants.

Designation	Cible	Demande	Part fédérale	Taux de soutien	Accordé	Part fédérale	Taux de soutien	N° Pj
Si nécessaire vous pouvez insérer des lignes supplémentaires		63 800 €	17 300 €	27%	15 500 €	23 800 €	36%	

Observation	
Projection demande	€

AS/F : Rémunération d'experts de classe mondiale – prestation de services

Tout action, notable à votre organisation spécifique, susceptible de contribuer à sa performance est éligible aux prestations d'experts de classe mondiale.
Pi : liste des destinations/fonctions/montants prévisionnels (soit par jour ou journalier le cas échéant).

Designation	Cible	Demande	Part fédérale	Taux de soutien	Accordé	Part fédérale	Taux de soutien	N° Pj
Si nécessaire vous pouvez insérer des lignes supplémentaires		63 878 €	8 000 €	12%	7 000 €	56 878 €	89%	

Observation	
Projection demande	€

AS/G : Programme de détection et de transfert de talent

Tout action inscrite au projet de détection et transfert de talent.
Pi : détail des actions ou programmes prévus (lieux, dates, effectifs, coûts, public d'évaluation).

Designation	Cible	Demande	Part fédérale	Taux de soutien	Accordé	Part fédérale	Taux de soutien	N° Pj
Si nécessaire vous pouvez insérer des lignes supplémentaires		6 000 €	500 €	8%	500 €	5 500 €	9%	

Observation	
Projection demande	€

Discipline/ Groupe d'épreuves/ Genre : Triathlon LD et Duathlon CD

Programmes d'Actions Sportives

2019

Budget total	Demande	Part fédérale	Taux de soutien	Accordé	Part fédérale	Taux de soutien
40 039 €	19 800 €	20 239 €	49%	17 600 €	22 438 €	44%

Total général

2020

Projection demande	€

AS/A : Programme de compétitions internationales senior

Les compétitions de référence, les compétitions ouvrant au quota olympique ou paralympique ainsi que les compétitions de préparation.
Pj : liste des compétitions (lieux, dates) avec les effectifs prévisionnels (compétiteurs et staff).

Designation	Cible	Demande	Part fédérale	Taux de soutien	Accordé	Part fédérale	Taux de soutien	N° Pj
		14 000 €	14 550 €	49%	14 000 €	14 500 €	49%	

Si nécessaire vous pouvez insérer des lignes supplémentaires

AS/B : Programme de compétitions internationales relève

Les compétitions de référence, ainsi que les compétitions de préparation.
Pj : liste des compétitions (lieux, dates) avec les effectifs prévisionnels (compétiteurs et staff).

Designation	Cible	Demande	Part fédérale	Taux de soutien	Accordé	Part fédérale	Taux de soutien	N° Pj
		€	€	€	€	€	€	

Si nécessaire vous pouvez insérer des lignes supplémentaires

AS/C : Programme de préparation senior

Tout action de préparation des collectifs ainsi que programmes d'excellence au moyen de performances fédérales.
Pj : liste des actions (lieux, dates) avec les effectifs prévisionnels (compétiteurs et staff), budget prévisionnel de chaque structure participante.

Designation	Cible	Demande	Part fédérale	Taux de soutien	Accordé	Part fédérale	Taux de soutien	N° Pj
		7 200 €	9 600 €	50%	9 600 €	9 600 €	50%	

Si nécessaire vous pouvez insérer des lignes supplémentaires

AS/D : Programme de préparation relève

Tout action de préparation des collectifs relève au programme d'excellence au projet de performance fédérale.
Pj : liste des actions (lieux, dates) avec les effectifs prévisionnels (compétiteurs et staff), budget prévisionnel de chaque structure participante.

Designation	Cible	Demande	Part fédérale	Taux de soutien	Accordé	Part fédérale	Taux de soutien	N° Pj
		€	€	€	€	€	€	

Si nécessaire vous pouvez insérer des lignes supplémentaires

AS/E : Management et coordination

Tout action de management et de coordination au sein des collectifs, au sein des fédérations nationales ou des fédérations internationales.
Pj : liste des actions au programme (lieux, dates) avec les effectifs prévisionnels (compétiteurs et staff).

Designation	Cible	Demande	Part fédérale	Taux de soutien	Accordé	Part fédérale	Taux de soutien	N° Pj
		€	€	€	€	€	€	

Si nécessaire vous pouvez insérer des lignes supplémentaires

AS/F : Rémunération d'experts de classe mondiale - prestation de services

Tout action destinée à votre organisation sportive, susceptible de contribuer à la performance en triathlon, en duathlon, en préparation physique, en analyse vidéo, en analyse tactique, en préparation psychologique, en médecine, en kinésithérapie, en ergonomie, en physiologie, en classification, en planification.
Pj : liste des prestations/fonctionnement prévisionnel (soit ligne par ligne ou journalier le cas échéant).

Designation	Cible	Demande	Part fédérale	Taux de soutien	Accordé	Part fédérale	Taux de soutien	N° Pj
		2 200 €	2 150 €	31%	4 300 €	4 300 €	0%	

Si nécessaire vous pouvez insérer des lignes supplémentaires

AS/G : Programme de détection et de transfert de talent

Tout action destinée à la détection et au transfert de talent.
Pj : liste des actions au programme (lieux, dates) avec les effectifs prévisionnels (compétiteurs et staff).

Designation	Cible	Demande	Part fédérale	Taux de soutien	Accordé	Part fédérale	Taux de soutien	N° Pj
		€	€	€	€	€	€	

Si nécessaire vous pouvez insérer des lignes supplémentaires

Projection demande	€

Projection demande	€

Projection demande	€

Projection demande	€

Projection demande	€

Projection demande	€

Projection demande	€



RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

Titulaire du
Compte :

FED FRANC TRIATHLON GEST COURANT
F F TRIATHLON GESTION COURANTE
2 RUE DE LA JUSTICE
93210 LA PLAINE ST DENIS

Domiciliation : CREDITCOOP PARIS NATION

42559	00008	21022439607	23
Code Banque	Code Guichet	Numéro de Compte	Clé R.2

Numéro de compte bancaire international (IBAN)

FR76	4255	9000	0821	0224	3960	723
------	------	------	------	------	------	-----

CODE BIC : CCOPFRPPXXX

FED FRANC TRIATHLON GESTION COURANTE
FF TRIATHLON GESTION COURANTE
2 RUE DE LA JUSTICE
93210 LA PLAINE ST DENIS

CREDITCOOP PARIS NATION

42559 00008 21022439607 23

IBAN / FR7642559000082102243960723

CODE BIC : CCOPFRPPXXX

CREDIT COOPERATIF
AGENCE DE PARIS NATION
252 BOULEVARD VOLTAIRE
75544 PARIS CEDEX 11